



Bulletin d'inscription  
**Randonnée de l'Ognon à la Saône – MERCREDI 08 MAI 2019**  
 (À remplir pour chaque participant)

À adresser : **PHILIPPE Nathalie - 1 rue du Dr Panet - 70000 Echenoz la Méline**

**Nom :** ..... **Prénom :** ..... **DDN :** .....

Sexe:  H  F Licence FFRS :  oui  non CLUB: .....

Courriel : ..... mobile : .....

Je reconnais avoir pris connaissance du règlement et autorise la prise de photos et leur utilisation par le club organisateur.

	Tarifs extérieurs	Tarifs RCVPV
<input type="checkbox"/> Participant parcours 20 km (Débrouillés – niveau vert sur route)	8 €	5€
<input type="checkbox"/> Participant parcours 46 km (Confirmés – niveau bleu)	8 €	5€
<b>TOTAL</b> .....	.....	.....

Joindre un chèque à l'ordre de RCVPV - Un cadeau sera offert aux 20 premiers inscrits

Signature obligatoire:

\_\_\_\_\_

Personne à contacter en cas d'urgence

Nom : ..... Prénom : ..... ☎ : .....

**Autorisation parentale**

**Autorisation à remplir par le responsable légal pour les participants de moins de 18 ans**

Je soussigné(e) ..... responsable légal de .....,  
 l'autorise à participer à la randonnée « de l'Ognon à la Saône » le mercredi 8 mai 2019.

je prends note que le club RCVPV procédera à une vérification des aptitudes du patineur sur les 500 premiers mètres du parcours et se réserve le droit de refuser tout participant qui n'a pas le niveau requis.

**J'autorise et donne pouvoir aux responsables du RCVPV de prendre en mon nom, toutes décisions qu'ils jugeront nécessaires** en cas d'urgence, accident.

Signature du représentant légal, précédée de la mention: « lu et approuvé pour autorisation parentale »

**Règlement de la rando « de l'Ognon à la Saône » édition 2019**

**Article 1 :** La rando de l'Ognon à la Saône est organisée par le Roller Club de Vaire et Pays de Vesoul

**Article 2 :** La rando est ouverte à tous : licenciés (FFRS ou FFA), et non licenciés de plus de 12 ans. Les moins de 16 ans devront être obligatoirement accompagnés d'un adulte majeur participant à la randonnée. Pour les moins de 18 ans une autorisation parentale sera à transmettre avec l'inscription.

Attention : Sans cette autorisation, le jeune ne sera pas autorisé à prendre le départ.

**Article 3 :** Cette manifestation est une randonnée payante sans compétition au cours de laquelle deux distances sont proposées au choix pour les participants en roller :

46 km : ouvert aux plus de 16 ans et confirmés

20 km : à partir de 12 ans – parcours sur route

L'organisateur se réserve le droit de refuser tout participant qui n'a pas le niveau requis.

Possibilité d'inscription sur place 30 minutes avant le départ.

**Article 4 :** Le parcours emprunte une majorité de routes ouvertes à la circulation à faible fréquentation. Tous les participants devront se conformer aux règles de circulation et respecter le code de la route et les consignes particulières annoncées par l'organisateur.

**Article 5 :** LE PORT DU CASQUE EST OBLIGATOIRE. Les protections genoux, coudes, poignets sont vivement conseillées.

**Article 6 :** Des véhicules suiveurs seront à la disposition des randonneurs fatigués.

**Article 7 :** Les premiers secours seront assurés dans le cortège par des secouristes.

**Article 8 :** Conformément à la loi, l'organisateur a souscrit une assurance responsabilité civile pour l'ensemble des participants et des bénévoles non-licenciés.

**Article 9 :** Tout engagement est ferme et définitif et strictement personnel. Aucun remboursement ne sera effectué par l'organisateur.

**Article 10 :** En cas d'intempéries l'organisateur se réserve la possibilité d'annuler la manifestation ou de modifier le parcours. En cas d'annulation, infos sur la page facebook du Roller Club Vaire Pays de Vesoul.

**Article 11 :** En cas de force majeure, de catastrophe naturelle ou de toutes autres situations mettant en danger la sécurité des participants, l'organisateur se réserve le droit d'annuler l'épreuve à tout moment. Aucun remboursement ne sera alors effectué.

**Article 12 :** Droit à l'image : j'autorise expressément les organisateurs de la randonnée « rando de l'Ognon à la Saône » à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles je pourrais apparaître, prises à l'occasion de ma participation à la randonnée.

**Article 13 :** Tout participant reconnaît avoir pris connaissance du présent règlement et en accepte toutes les clauses. Il s'engage sur l'honneur à emprunter exclusivement le circuit prévu par l'organisateur et à tenir compte de toutes les consignes et les recommandations qui seront faites tout au long de la randonnée.

**Article 14 :** En fonction des engagements et autres phénomènes indépendants de notre volonté, des aménagements à ce règlement, pourront être apportés à tout moment par les organisateurs et seront communiqués aux participants.